

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2019

Date de la convocation : 13 novembre 2019 Date affichage : 13 novembre 2019	Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de votants : 8 Nombre de procurations : 2
<i>L'an deux mille dix-neuf, le vingt novembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le treize novembre s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i>	Présents : BALVA Patrick, BONNEVILLE André, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LANDRE Jean-Paul, LEPPERT Gérard, LINDAUER Martine, LOSTETTER Philippe Procurations : LAMBERT Jean-Marie à KRAUSE Guillaume, LEPPERT Anne à BALVA Patrick
<u>Secrétaire de séance</u> : WAGNER Christelle	<u>Absent(s) excusé(s)</u> : LAMBERT Jean-Marie, LEPPERT Anne

ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 20 h 00)

1.	Achat de matériel suite à l'étude menée par FREDON LORRAINE	DCM 2019/039
-----------	--	--------------

M. le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'étude de Fredon Lorraine dans la démarche visant à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires, la commune avait opté pour acheter du matériel « anti-phytosanitaire ».

Il s'agit :

- d'un porte-outils COMPACT LIGHT HYDRO 14CV
- de roues agraires
- d'une double brosse de désherbage 102cm
- d'un système d'entraînement KWO barre de coupe
- d'une rallonge de prise de force
- d'un contrepoids
- d'une barre de coupe double-lame 122cm
- d'un broyeur à fléau 80cm avec des couteaux Y de 5 mm
- d'une balayeuse KL90 de 100cm
- d'un bac de ramassage de 75 litres
- d'un guidon déportable droit et gauche
- d'un désherbeur de revêtement stabilisé 75 cm

pour un coût total HT de 22 173.06 € soit 26 607.67 € TTC

Le matériel est subventionnable à hauteur de 50% par l'AERM

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de demander les subventions auprès de l'AERM
- d'acheter le matériel comme listé ci-dessus

2.	Décision modificative N° 3 du budget 2019 – Service général, commune	DCM 2019/040
-----------	---	--------------

M. le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'étude de Fredon Lorraine dans la démarche visant à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires, la commune avait opté pour acheter du matériel.

Les subventions n'avaient pas été inscrites lors de la confection du budget car la dossier n'était pas déclaré complet au moment de la confection du budget.

Il s'agit donc d'inscrire la subvention dans la section d'investissement au chapitre 138, d'augmenter les dépenses au chapitre 2158 dans l'opération 18 et de rééquilibrer le budget.

Comptes	Recettes		Dépenses	
	<i>Initial</i>	<i>Final</i>	<i>Initial</i>	<i>Final</i>
138 Subvention non transférables (Op 18)	0€	9 500€		
2158 Matériel et outillage techniques (Op 18)			22 000.00€	30 000.00€
022 Dépenses imprévues			2 618.06€	4 118.06€
Total	0€	9 500€	24 618.06€	34 118.06€
Différence		9 500€		9 500€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'inscrire une recette de 9 500€ en recettes (subvention AERM) au chapitre 138, affectée à l'opération 18
- D'inscrire une dépense supplémentaire de 8 000€ au chapitre 2158, affectée à l'opération 18
- D'augmenter les dépenses imprévues de 1 500€ dans la section d'investissement pour rééquilibrer le budget en recettes-dépenses.

3.	Subvention pour l'enfant Lorelei HEYMES lors des séjours à Planète Jeunes	DCM 2019/041
-----------	--	--------------

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 21 octobre 2015, DCM 2015/045, il a été décidé soit d'adhérer à Planète Jeunes, soit de subventionner les parents à hauteur de 20%.

Le coût de l'adhésion étant plus important que le subventionnement des familles, il conviendrait donc de choisir la solution la moins onéreuse. L'enfant Lorelei de la famille HEYMES Jérôme – GRASSER Christine a participé le 11 septembre 2019, le 9 octobre 2019, du 21 octobre au 25 octobre 2019 et le 13 novembre 2019 aux animations proposées par Planète Jeunes de BAERENTHAL pour un montant total de 94.38€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 18.88€ soit 20% du coût de la prestation.

4.	Subvention pour les enfants Jeanne, Louise et Romane DESTAILLEUR lors des séjours à Planète Jeunes	DCM 2019/042
-----------	---	--------------

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 21 octobre 2015, DCM 2015/045, il a été décidé soit d'adhérer à Planète Jeunes, soit de subventionner les parents à hauteur de 20%.

Le coût de l'adhésion étant plus important que le subventionnement des familles, il conviendrait donc de choisir la solution la moins onéreuse. Les enfants Jeanne, Louise et Romane de la famille DESTAILLEUR Frédéric – DEBOMY Laure ont participé du 15 juillet au 18 juillet 2019, du 29 juillet au 2 août 2019 et du 5 août au 9 août aux animations proposées par Planète Jeunes de BAERENTHAL pour un montant total de 210€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 42€ soit 20% du coût de la prestation.

5.	Subvention pour l'enfant Téo LINDAUER lors des séjours à Planète Jeunes	DCM 2019/043
-----------	--	--------------

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 21 octobre 2015, DCM 2015/045, il a été décidé soit d'adhérer à Planète Jeunes, soit de subventionner les parents à hauteur de 20%.

Le coût de l'adhésion étant plus important que le subventionnement des familles, il conviendrait donc de choisir la solution la moins onéreuse. L'enfant Téo de la famille LINDAUER Vincent – WEIGEL Stephanie a participé du 21 octobre au 25 octobre 2019 aux animations proposées par Planète Jeunes de BAERENTHAL pour un montant total de 74.40€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 14.88€ soit 20% du coût de la prestation.

6.	Demande de subvention de l'Association pour la Prévention Routière	DCM 2019/044
-----------	---	--------------

L'Association pour la Prévention Routière, par courrier du 30 octobre 2019 sollicite une subvention de 50€ auprès de la Commune de STURZELBRONN. Elle argue :

« Alors que la mortalité routière a baissé de 0.8% au niveau national, tous les indicateurs sont en baisse dans le département de la Moselle. A noter que le nombre de tués atteint une baisse de 7,7 % (-4 tués) et rejoint ainsi le chiffre de 2015. Le nombre d'accidents et de blessés n'ont jamais été aussi bas avec 401 accidents et 524 blessés. Ils sont divisés par 2 en 10 ans. On retrouve cette tendance à la baisse de tous les indicateurs au niveau national avec des chiffres jamais encore atteints. Pour autant, encore 48 personnes ont perdu la vie sur les routes mosellanes au cours de l'année 2018.

Tous les indicateurs sont malheureusement amenés à pouvoir être à la hausse tant le risque routier sur nos routes est intense.

Les usagers vulnérables (piétons, cyclistes et deux-roues motorisés) sont lourdement impactés en 2018 : 19 morts. Les classes d'âge 25 à 44 ans et 45 à 64 ans représentent à elles seules 70% des victimes décédées. Les seniors ont également payé un lourd tribut : 09 ont perdu la vie en 2018 dont 06 piétons. Les 2 RM sont surexposées avec 10 victimes tuées pour environ 2% du trafic. Le facteur alcool reste un réel enjeu et est présent dans 17% des accidents graves.

La situation reste critique en 2018 et justifie de maintenir une vigilance au regard des chiffres provisoires de l'accidentalité du mois de décembre 2018 : 401 accidents corporels ont été constatés pour un bilan actuel de 48 tués, 524 blessés dont 69 hospitalisés.

Nous interpellons tout particulièrement les 16-35 ans sur les dangers de l'utilisation du téléphone ou de la rédaction de SMS (piéton, conducteur ou utilisation du Bluetooth) et l'absorption de produits psychotropes.

L'éducation routière constitue un domaine d'activité prioritaire de l'association Prévention Routière, qui intervient à tous les niveaux de la scolarité, de la maternelle au lycée. Nous menons des missions d'information et sensibilisation auprès de l'ensemble des usagers, à travers de nombreuses actions et campagnes de communication.

Depuis 1949, l'association Prévention Routière œuvre quotidiennement auprès des usagers de la route, afin de réduire le nombre et la gravité des accidents, en menant des animations sensibilisation destinées à changer les comportements et à accompagner les enfants dans la découverte des différents espaces de mobilité (route, piste cyclables, piétons).

Cette lutte contre l'insécurité routière est menée auprès des enfants et des jeunes, via l'éducation routière des conducteurs, des seniors et du grand public, tout au long de l'année, grâce à nos bénévoles et à l'équipe administrative de l'association.

Le soutien des partenaires locaux et des adhérents est essentiel pour pérenniser les animations que nous menons au plus près des usagers dès le plus jeune âge, grâce à des supports matériels et pédagogiques, des dépliants adaptés aux différents publics, que vous pouvez retrouver sur nos différentes pages dédiées, avec notamment <https://www.preventionroutiere.asso.fr/a-lecole/>

Nous espérons pouvoir compter sur vous, afin de pérenniser nos actions de sensibilisation sur l'année 2020 dont le but est de sauver des vies en responsabilisant les usagers de la route, pour la rendre plus sûre. Ainsi, nous sollicitons de votre bienveillance une aide financière pour l'animation 2020 dédiée à la lutte contre l'insécurité routière, à hauteur de 50 €. »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par 8 voix contre et 2 abstentions :

- de ne pas accorder une subvention à l'Association de la Prévention routière.

7.	Demande de subvention de l'Amicale des Secrétaires de Mairie, du Personnel Administratif des Mairies et des Structures Intercommunales du Pays de BITCHE	DCM 2019/045
-----------	---	--------------

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de l'Amicale des Secrétaires de Mairie, du Personnel Administratif des Mairies et des Structures Intercommunales du Pays de BITCHE en date du 18 octobre 2019 sollicitant une subvention.

L'Amicale constitue, selon ses dires, leur tissu de liaison entre collègues des services administratifs dispersés sur le territoire du Pays de BITCHE. Leur vocation principale serait ce lieu de rencontres conviviales où ils peuvent se retrouver hors leur cadre professionnel

pour partager leurs expériences professionnelles et exposer les problématiques liées à leur métier.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide par 8 voix contre et 2 abstentions :

- de ne pas accorder une subvention à l'Amicale des Secrétaires de Mairie, du Personnel Administratif des Mairies et des Structures Intercommunales du Pays de BITCHE

8.	Divers	
-----------	---------------	--

Départ à la retraite :

Suite à l'annonce du départ à la retraite de Mme GEHRES Marie-Alice à partir du 1^{er} janvier 2020, qui effectuait le nettoyage de la mairie et des bâtiments de l'ancienne école, qui sont régulièrement occupés par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, un appel à candidature sera lancé prochainement afin de rechercher un agent d'entretien.

Site internet de la commune :

Il nous a été proposé par notre prestataire du site internet de la commune de migrer vers la nouvelle plateforme du site dite version « responsive » dont l'affichage s'adapte automatiquement aux formats Android, téléphones et tablettes. Tout cela sans surcoût dans le cadre de notre contrat actuel.

En cette période pré-électorale et devant le travail que cela engendre de porter manuellement tous les contenus du site actuel vers la nouvelle version, il a été décidé de laisser le choix à la prochaine équipe municipale de lancer ou non ce transfert. La nouvelle version de plateforme restant évidemment disponible l'année prochaine.

Traversée du village :

Le projet de la traversée du village est mis en stand-by pour cette année, les subventions AMITER ont été prolongées jusqu'à octobre 2020, la réponse pour la prolongation de la subvention au titre des amendes de police est encore en attente.

Dépositaires :

M. le Maire fait lecture d'une pétition de M. Starck maire de la mairie d'Oberdorff, relative à la réglementation sur les dépositaires, qui sera adressée au Préfet de la Moselle.

Une nouvelle règle veut l'interdiction de déposer un cercueil fermé dans un dépositaire situé en dehors d'un cimetière, par contre le cercueil peut être déposé dans la maison d'un défunt, d'un proche ou dans le dépositaire si celui-ci se trouve dans l'enceinte du cimetière.

La commune de Sturzelbronn ne possédant pas de dépositaire, elle n'est pas concernée par ce problème.

Tubeo mail :

Depuis déjà quelques mois de gros problèmes d'envoi et réception de mail ont lieu sur tubeo, l'hébergeur actuel des domaines ne voulant plus s'investir dans les mises à jour des serveurs. Un rétablissement à la normale devrait avoir lieu courant janvier 2020.

Fête de Noël des enfants :

Le conseil municipal organise chaque année une sortie pour les enfants de la commune entre 0 et 11 ans.

Cette année il est envisagé d'organiser une sortie dans un parc (Écomusée, Europa Park...) en fonction du nombre d'enfants qui y participerait. Le cas échéant une petite fête avec goûter serait organisée au moins de janvier.

Repas de Noël des Anciens :

Il aura lieu le 12 janvier 2020. La Commission « Fêtes » se réunira le 27 novembre 2019 à la Mairie pour déterminer le repas proposé. S'en suivra un courrier aux différents restaurants – traiteurs pour faire une offre pour le repas.

Nourrissage des vaches.:

Le calendrier de nourrissage a été discuté et se répartira de la façon suivante :

- Du 25/11 au 01/12/19 : BONNEVILLE André
- Du 02/12 au 08/12/19 : LEPPERT Gérard
- Du 09/12 au 15/12/19 : LOSTETTER Philippe
- Du 16/12 au 22/12/19 : GASSER Jean-Marc
- Du 23/12 au 29/12/19 : KRAUSE Guillaume
- Du 30/12/19 au 05/01/20 : BONNEVILLE André
- Du 06/01 au 12/01/20 : LINDAUER Martine
- Du 13/01 au 19/01/20 : LINDAUER Martine
- Du 20/01 au 26/01/20 : ROESSLINGER Robert
- Du 27/01 au 02/02/20 : LANDRE Jean-Paul
- Du 03/02 au 09/02/20 : BALVA Patrick
- Du 17/02 au 23/02/20 : KRAUSE Guillaume
- Du 24/02 au 01/03/20 : LANDRE Jean-Paul
- Du 02/03 au 08/03/20 : GASSER Jean-Marc
- Du 09/03 au 15/03/20 : BALVA Patrick

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 23H00.